

1

**Pour une Directive Européenne
sur les Intermédiaires du Travail
et sur des conditions de travail
équitables dans les Chaînes de
Sous-traitance**



2



3



4



5



EFFAT

**Élections Européennes de 2024
Pour une Europe plus
juste pour les salarié(e)s #CallingEU**

Pour une Directive Européenne sur les Intermédiaires du Travail et sur des conditions de travail équitables dans les Chaînes de Sous-traitance

Quel est le contexte ?

Les intermédiaires du travail non réglementés, la sous-traitance abusive et le manque d'inspections sont à l'origine de certaines des plus grandes difficultés rencontrées par les travailleurs et travailleuses migrant(e)s et mobiles.

Des millions de salarié(e)s mobiles et migrant(e)s en Europe constituent la cheville ouvrière des secteurs florissants de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du tourisme. Pour bon nombre d'entre eux, il s'agit de travailleuses domestiques, permettant à des millions d'autres personnes actives sur le marché du travail de tirer profit d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée et de bénéficier d'une maison propre. Malgré leur rôle essentiel dans la société, trop d'entre eux font l'objet d'une discrimination pure et simple sur le marché du travail, voire d'une exploitation.

Les intermédiaires du travail non réglementés, la sous-traitance abusive et le manque d'inspections sont à l'origine de certaines des plus grandes difficultés rencontrées par les salarié(e)s migrant(e)s et mobiles. Ils sont très nombreux à ne pas avoir la possibilité de signaler le non-respect de leurs droits, courant le risque de représailles ou d'expulsion.

Intermédiaires du travail non réglementés : Les salarié(e)s migrant(e)s, saisonniers/ières et d'autres types de main-d'œuvre mobile accèdent souvent au marché du travail par le biais d'un processus de recrutement informel et non transparent mené par des intermédiaires du travail dont les activités restent largement non réglementées. Ces acteurs assurent le lien avec l'employeur tout en facturant aux salarié(e)s des frais importants, les obligeant à s'endetter et les enfermant dans une spirale de pauvreté dont ils ne peuvent s'échapper. Dans le pire des cas, l'intermédiation informelle de la main-d'œuvre aboutit à la constitution de gangs.

Sous-traitance abusive : L'intermédiation non réglementée de la main-d'œuvre va souvent de pair avec la sous-traitance abusive. Alors que la sous-traitance devrait idéalement impliquer une expertise spécialisée, il s'avère qu'elle est de plus en plus utilisée pour des opérations relevant du cœur de métier des entreprises.

L'EFFAT demande une Europe Plus Juste pour les Travailleurs et Travailleuses

Pour une Directive Européenne sur les Intermédiaires du Travail et sur des conditions de travail équitables dans les Chaînes de Sous-traitance

La sous-traitance permet aux employeurs de contourner les normes du travail et les conventions collectives applicables tout en réduisant les coûts et en évitant d'engager leur responsabilité. Cela se traduit par des heures de travail plus longues, des salaires plus bas et une plus grande insécurité pour la main-d'œuvre tout au long de la chaîne de sous-traitance.

Les règles de l'UE sur la sous-traitance et les intermédiaires du travail présentent d'importantes lacunes. Les inspections sont très rares.

Le manque d'inspections : Si les entreprises ne respectent pas les règles, elles sont susceptibles d'avoir des pratiques illégales en matière de conditions de travail applicables ce qui ouvre la voie au dumping social et à la concurrence déloyale. Dans toute l'UE, les inspections du travail manquent de moyens et de personnel. Dans les secteurs de l'EFFAT en particulier, où les petites et micro-entreprises sont majoritaires, cela se traduit par des inspections moins fréquentes.

Pourquoi l'UE doit-elle intervenir?

La sous-traitance abusive et les intermédiaires du travail non réglementés, agissant souvent de concert, contribuent à la création d'un modèle d'entreprise fondé sur l'exploitation qui domine de plus en plus les secteurs clés de l'économie de l'UE. La prédominance de ces pratiques sape l'acquis social et constitue un obstacle majeur à l'égalité de traitement au travail pour des millions de salarié(e)s.

Le cadre juridique de l'UE régissant ces deux pratiques abusives est fragmenté, incohérent et présente de graves lacunes. En outre, le manque d'inspections du travail efficaces et de sanctions adéquates dans l'ensemble de l'UE conduit à l'impossibilité de faire respecter et appliquer les droits des travailleurs et travailleuses.

L'égalité de traitement ne peut fonctionner dans la pratique que s'il existe une volonté politique de mettre fin aux pratiques abusives et de combler les lacunes existantes dans le cadre juridique de l'UE en matière de politique sociale, de mobilité de la main-d'œuvre et de migration.

Pour une Directive Européenne sur les Intermédiaires du Travail et sur des conditions de travail équitables dans les Chaînes de Sous-traitance

Comment l'UE peut-elle agir?

Dans la perspective des prochaines élections européennes, l'EFFAT propose une « directive européenne sur les intermédiaires du travail et les conditions de travail équitables dans les chaînes de sous-traitance » visant à :

- 1. Établir une égalité de traitement totale tout au long des chaînes de sous-traitance :** La sous-traitance doit être interdite pour les activités essentielles des entreprises et la chaîne doit être limitée à un seul sous-niveau. La responsabilité conjointe et solidaire doit s'appliquer à l'ensemble de la chaîne.
- 2. Réglementer le rôle de tous les intermédiaires du travail et remédier aux lacunes de la directive sur le travail intérimaire :** L'UE devrait établir un registre européen et une licence communautaire pour les intermédiaires du travail et s'assurer que les salarié(e)s ne paient pas de frais et que les courtiers fournissent des informations sur les travailleurs et travailleuses dans différentes langues.
- 3. Augmenter la fréquence et l'efficacité des inspections du travail dans l'UE :** L'UE devrait adopter des normes communes pour les inspections, en utilisant le critère de l'OIT d'au moins un inspecteur du travail pour 10.000 salarié(e)s comme seuil minimum.

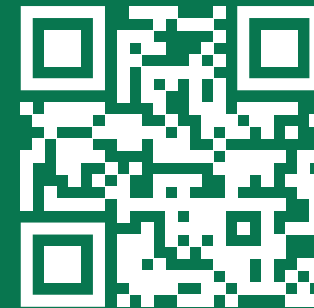
L'EFFAT est la Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme, qui représente également les travailleurs/euses domestiques.

En tant que Fédération syndicale européenne représentant 116 syndicats nationaux de 37 pays européens, l'EFFAT défend les intérêts de plus de 25 millions de travailleurs/euses auprès des institutions européennes, des associations patronales européennes et des entreprises transnationales. L'EFFAT est membre de la CES et l'organisation régionale européenne de l'UITA.

Les données numériques et les vérifications croisées entre les agences de contrôle opérant dans différents domaines devraient être utilisées pour identifier les abus potentiels en matière de travail et soutenir les inspections sur le lieu de travail.

L'EFFAT demande une Europe Plus Juste pour les Travailleurs et Travailleuses

**Élections européennes
de 2024:
#CallingEU
eu24.effat.org**



 @EFFAT_org

 @EFFATPress

 @EFFAT_org

 @EFFAT



EFFAT

**European Federation of
Food, Agriculture and Tourism Trade Unions**

Avenue Louise 130a, 1050 Brussels, Belgium

www.effat.org